

Après le mobile, un tarif social se profile pour Internet

Le tarif social **pour Internet** ? C'est ce qu'envisagerait le gouvernement, appuyé par l'Autorité de la concurrence, pour la fin 2011. Un tarif spécial destiné aux deux millions de français bénéficiaires du RSA serait mis en place, à l'image du [tarif social du mobile](#).

Cependant, [l'Autorité de la concurrence](#) , dans son avis 11-A-10 du 29 juin 2011, portant sur la « mise en place d'un tarif social permettant l'accès des personnes aux revenus modestes aux services Internet haut débit» , soulève un problème.

Comme mentionné dans son communiqué de ce vendredi 8 juillet, la haute autorité soulève la question de la la « position particulière » de [France Télécom](#) [« l'opérateur historique»] qui domine le marché du haut débit.

Il faudrait, selon elle, proposer **un service universel** comprenant le téléphone, l'Internet et la télévision. Mais l'Autorité de la concurrence ne s'arrête pas là. D'après elle, l'exclusion numérique ne se limite pas au porte-monnaie. Elle concerne également les personnes âgées, les ruraux, les habitants des DOM-TOM et les non-diplômés. Il faudrait donc que le tarif **ne soit pas accessible uniquement** aux bénéficiaires du revenu de solidarité active. Il faudrait aussi favoriser la création de **lieux publics** disposant d'accès à Internet, ainsi que faciliter l'achat d'ordinateurs à bas prix et la formation à l'utilisation de ceux-ci et d'Internet.

Pour le prix, le gouvernement envisagerait des offres **avoisnant les 20 euros**. Mais, cette offre est considérée comme trop élevée par de nombreuses associations (le service universel du téléphone est à 6,49 euros par mois), et pourrait être revue à la baisse. Par ailleurs, le Parti socialiste parle d'une offre à **10 euros** dans le cas d'une victoire aux élections présidentielles de 2012.